

25 mars 2022

# Mondialisation

par Etienne Perrot, Jésuite, Économiste et Hélène Noisette, soeur auxiliaire, membre du Ceras et Antoine Sondag, prêtre, ancien secrétaire de Justice et Paix - France et du Service Mission universelle de la Conférence des évêques de France

Mondialisation the unknown

Ce texte est extrait d'un article du P. Antoine Sondag qui nous a quittés trop vite. Il a été retravaillé et complété pour le site par Hélène Noisette, soeur auxiliaire, et Etienne Perrot, sj.

Le terme de mondialisation apparaît dans les textes du Magistère à partir de 1990, date à laquelle il s'est imposé dans les débats publics et dans les documents des institutions internationales. Il est ainsi présent dans une vingtaine de paragraphes du *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, publié en 2005.

Il désigne l'interdépendance croissante entre les sociétés et les économies de notre monde, un nouvel horizon de la société mondiale, avec un rôle toujours plus décisif et central des marchés financiers (*Compendium*, 361). On trouve aussi en français l'anglicisme globalisation<sup>[1]</sup>. Les auteurs francophones qui utilisent les deux termes privilégient le terme de mondialisation pour signifier un mouvement neutre ou positif d'interdépendance et celui de globalisation dans un sens plus critique. Parler de globalisation sert alors à dénoncer l'idéologie néo-libérale et la domination des marchés par certaines multinationales qui développent une stratégie internationale de délocalisation des lieux de production, des emplois, des déclarations de revenus, etc., dans le but de maximiser leurs profits. Cette stratégie peut aussi devenir celle de certains Etats qui sont gagnants dans ce jeu de l'ouverture des frontières.

Cette mondialisation a des conséquences dans trois domaines majeurs, sur lesquels la pensée sociale de l'Église s'exprime : le domaine économique et financier ; le domaine politique ; le domaine culturel.

## **1/ La mondialisation économique et l'évolution du discours social ecclésial sur ce phénomène**

Depuis deux siècles, la mondialisation économique domine les mondialisations religieuses, culturelles, militaires et politiques. Née au XII<sup>ème</sup> siècle avec les foires internationales d'Italie du Nord, de Champagne et des Pays-Bas, renforcée à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle par la conquête des Amériques et la politique mercantiliste des États-nations, la mondialisation économique dont parle la

doctrine sociale de l'Église s'est développée à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle[2] avec la division internationale du travail, avant de se noyer à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle dans la financiarisation.

## **La mondialisation économique : des opportunités et des risques**

La mondialisation économique porte depuis l'origine un double fruit que les différents papes ont souligné. Leur a priori assez positif sur la mondialisation s'est doublé de manière précoce d'avertissements sur ses conséquences négatives et ses dérives.

En positif, la spécialisation que la mondialisation permet engendre une augmentation de la productivité et parfois, du fait de la concurrence, un accroissement de la qualité ; elle a permis, non pas de supprimer la pauvreté et la faim dans le monde, mais au moins de sortir de la pauvreté de masse des pays aussi importants que la Corée du Sud, la Chine et l'Inde. Cet aspect positif dominait tellement le capitalisme triomphant du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle que le pape Paul VI pouvait demander, dans l'encyclique *Populorum progressio* (1967), qu'advienne un modèle d'économie de marché s'ouvrant toujours plus largement pour intégrer tous les peuples. Il souhaitait que le marché international soit le reflet d'un monde où « tous auront à donner et à recevoir, sans que le progrès des uns soit un obstacle au développement des autres » (PP 94). Ce faisant, il pointait déjà que la mondialisation économique, en se réalisant dans un contexte de fortes inégalités entre pays, risquait de n'inclure que ceux qui pouvaient y prendre part : « La liberté des échanges n'est équitable que soumise aux exigences de la justice sociale » (PP 59).

De fait, la mondialisation a des effets négatifs. Les monopoles inhérents à tout système de concurrence (car toute concurrence fonctionne sur l'exclusion) exacerbent l'écart croissant des revenus, entre ceux qui s'adaptent aux marchés mondiaux et ceux qui, laissés en marge, dépendent de la solidarité publique ou des législations sociales[3]. Les inégalités entre personnes ont ainsi augmenté dans quasiment tous les pays du monde ces trois dernières décennies[4].

La mondialisation économique et financière entraîne aussi de profondes mutations dans le domaine du travail. De nouvelles formes de contrats se développent, à durée déterminée, atypiques... Des emplois sont mis en danger par les fusions d'entreprises, les délocalisations, l'embauche de travailleurs saisonniers...

### **Chez Jean-Paul II**

La stigmatisation de la dérive négative de la mondialisation économique se fait précise chez le pape Jean-Paul II. En 1991, dans *Centesimus Annus*, il encourage certes l'accès au marché international des pays marqués par la pauvreté - car l'exclusion des échanges économiques internationaux favorise « la stagnation et la

régression » - mais c'est en pointant d'emblée l'inégalité dans l'accès aux marchés : « *il semble donc que le problème essentiel soit d'obtenir un accès équitable au marché international, fondé non sur le principe unilatéral de l'exploitation des ressources naturelles, mais sur la valorisation des ressources humaines* » ([CA 33](#)).

Quelques années plus tard, il note de nouveau, dans l'exhortation *Ecclesia in America* (1999), « *certaines conséquences positives* » de la mondialisation économique : elle accroît la productivité et permet « *le développement des relations entre les divers pays dans le domaine économique* », ce qui « *peut renforcer le processus d'unité entre les peuples* » (EA 20). Mais, il ajoute aussitôt : « *Si cependant la mondialisation est régie par les seules lois du marché appliquées selon l'intérêt des puissants, les conséquences ne peuvent être que négatives* ». Et il pointe ces conséquences : « *l'attribution d'une valeur absolue à l'économie, le chômage, la diminution et la détérioration de certains services publics, la destruction de l'environnement et de la nature, l'augmentation des différences entre les riches et les pauvres, la concurrence injuste qui place les nations pauvres dans une situation d'infériorité toujours plus marquée.* » (EA 20)

Il redira plus tard que la mondialisation a des conséquences néfastes au plan écologique[5] et qu'elle ne peut se réaliser aux dépens des générations futures. Le principe de la destination universelle des biens rend moralement illicite de piller des biens qui appartiennent à tous, comme la stabilité climatique, les ressources halieutiques ou la biodiversité.

Il insistera sur les évolutions négatives du travail et la nécessité de défendre le travailleur et ses droits dans un contexte marqué par l'insécurité et la précarité. On se rappellera son invitation à « *une coalition mondiale en faveur du travail digne* » à l'occasion du Jubilé des Travailleurs en 2000 (invitation reprise par Benoît XVI dans [Caritas in veritate](#)). Il signifiait ainsi, de nouveau, l'appui du Saint-Siège, en lien avec de multiples organisations chrétiennes, à la réflexion sur le « *travail décent* » menée au sein de l'Organisation Internationale du Travail[6].

### **La vision de Benoît XVI**

Le pape Benoît XVI, dans l'encyclique [Caritas in Veritate](#) (2009), consacre de longs développements à la mondialisation économique, notant à son tour son ambivalence. Elle n'est « *a priori, ni bonne ni mauvaise* » ([CV 42](#)). Il ne s'agit donc pas de la refuser d'emblée, car « *l'intrication des économies a été le principal moteur pour que des régions entières sortent du sous-développement* », ce qui « *représente en soi une grande opportunité* » ([CV 33](#)). Mais, si elle n'est pas bien orientée, elle risque au contraire de « *faire croître la pauvreté et les inégalités, et contaminer le monde entier par une crise* » ([CV 42](#)).

Aussi, « *il faut en corriger les dysfonctionnements, dont certains sont graves* » ([CV 42](#)). Car « *sans l'orientation de l'amour dans la vérité, cet élan planétaire risque de provoquer des dommages inconnus jusqu'alors, ainsi que de nouvelles fractures au sein de la famille humaine.* » ([CV 33](#))

Les « *dommages inconnus jusqu'alors* » sont les conséquences exacerbées de

toutes les économies de marché, dont le symptôme est épinglé un peu plus bas : « *Aujourd'hui les ressources matérielles utilisables pour faire sortir ces peuples de la misère sont théoriquement plus importantes qu'autrefois, mais ce sont les peuples des pays développés eux-mêmes qui ont fini par en profiter, eux qui ont pu mieux exploiter le processus de libéralisation des mouvements de capitaux et du travail.* » (CV 42). La mondialisation génère certes de la richesse mais elle est bien mal partagée.

L'origine institutionnelle de ces dérives est vue, avec juste raison, dans la logique contractuelle exclusive qui domine les relations marchandes (CV 37). Quant à leur origine morale et spirituelle, elle est, sans surprise, attribuée à l'absence d'amour vrai – c'est le titre de l'encyclique – qui, dans ce contexte, se manifeste par un oubli des exigences éthiques de la mondialisation.

C'est pourquoi Benoît XVI, comme Jean-Paul II avant lui, insiste pour que la mondialisation ne soit pas qu'économique mais honore le sens profond qu'une lecture théologique peut lui donner : « *La vérité de la mondialisation comme processus et sa nature éthique fondamentale dérivent de l'unité de la famille humaine et de son développement dans le bien* » (CV 42). Conduite par la charité, elle devrait « donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes » afin d'en « faire, en quelque sorte, la préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu. » (CV 7).

### **Les critiques du pape François**

Chez le pape François, le jugement se fait plus ferme sur les dérives d'une mondialisation qui se confond avec l'unique ouverture des marchés internationaux. Ainsi, en 2020, il écrit dans l'encyclique *Fratelli Tutti* : « *“S'ouvrir au monde” est une expression qui, de nos jours, est adoptée par l'économie et les finances. Elle se rapporte exclusivement à? l'ouverture aux intérêts étrangers ou à? la liberté des pouvoirs économiques d'investir sans entraves ni complications dans tous les pays.* » (FT 11).

Il dénonce une « globalisation sans cap commun » (FT 29-31), qui n'est guidée que par des « intérêts économiques aveugles » (FT 29) : « La politique est ainsi davantage fragilisée vis-à-vis des puissances économiques transnationales qui appliquent le “diviser pour régner”. » (FT 11).

Ces regards critiques sur la mondialisation orientent les papes vers des solutions : conversion, solidarité internationale, renforcement du rôle redistributif des États afin d'assurer le bien commun, qui est le bien de chacun par la solidarité de tous et ne peut se réaliser dans un contexte de trop grandes inégalités[7]. La solidarité internationale est ainsi le leitmotiv de tous les discours pontificaux. Elle semble être la réponse pratique aux dérives de la mondialisation économique. Elle appelle des organisations internationales efficaces et des accords multilatéraux – de préférence aux seuls accords bilatéraux - pour « assurer une mondialisation dans la solidarité, une mondialisation sans marginalisation » (Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix*, 1998, n°3).

## **La mondialisation financière**

La DSE aborde avec plus d'hésitations le capitalisme mondialisé actuel, marqué par la domination financière. En 2018, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Dicastère pour un développement humain intégral ont publié un texte sur cette question, *Œconomicae & Pecuniariae Quæstiones*. Le document distingue trois niveaux d'action : celui des règlements, nationaux et internationaux (finance *offshore*, séparation des métiers de la finance, *shadow banking*) ; celui des règles prudentielles applicables par les entreprises et des produits élaborés par l'ingénierie financière (ratios d'endettement, transactions à haute fréquence, CDS, titrisation) ; enfin le niveau des postures, individuelles et collectives (culture d'entreprise, valeurs affichées ou pratiquées). Le texte mêle théorie financière, engagement militant, morale politique et posture spirituelle. Il donne mauvaise conscience aux professionnels, sans reconnaître – ce qui était fort bien noté quand il s'agissait de la division internationale du travail – que ces dérives financières évidentes sont l'envers d'un service réel rendu par la finance de marché. Elle joue un rôle d'assurance face à l'insécurité économique engendrée par l'égoïsme de chacun, mais aussi par l'incapacité des États à réguler les flux monétaires internationaux.

Le processus de mondialisation économique entraîne une perte progressive d'efficacité de l'État-nation dans la conduite des politiques économiques et financières. Les gouvernements voient leur action fortement conditionnée par les attentes des marchés internationaux de capitaux et les mesures traditionnelles de défense économique des États paraissent vouées à l'échec. Un plus grand engagement de la communauté internationale dans la gestion économique et financière de la planète est requis. Car, selon l'enseignement constant de l'Église, les marchés ne peuvent à eux seuls faire régner la justice sociale. Il faut en appeler à l'intervention d'un régulateur qui vise le bien commun tout en renouant avec l'un des principaux principes de la doctrine sociale de l'Église, la subsidiarité[8] qui évite, dans l'économie mondialisée, de diluer la responsabilité pleine et entière de chacun à son niveau. La mondialisation économique appelle une mondialisation politique.

## 2/ La mondialisation politique : une interdépendance croissante des sociétés

### La réflexion sur la socialisation dans les années 60 : un signe des temps

En 1961, dans *Mater et Magistra*, Jean XXIII désigne un phénomène nouveau qu'il appelle « socialisation ». Il signifie par-là l'accroissement des relations et de l'interdépendance entre êtres humains, d'abord à l'intérieur d'un même État, ensuite au plan mondial (cf *Mater et Magistra*, début de la seconde partie).

A l'intérieur d'un même État, il évoque par exemple la part croissante des dépenses « socialisées » c'est-à-dire prises en charge collectivement (par les impôts, cotisations sociales...) et qui rendent les membres d'une société de plus en plus interdépendants : dépenses d'éducation et de santé, d'assurance contre la maladie, le chômage ou l'absence de ressources due à l'âge... L'État régalien devient un État social, un État providence. Le pape constate cette évolution et s'en réjouit.

Au plan international, le pape croit discerner des évolutions semblables : la multiplication des États au début des années 1960, avec l'émergence de nations jadis colonisées qui accèdent à l'indépendance, renforce l'idée que de plus en plus de peuples doivent participer à la gestion collective du monde. Ces États sont entrés à l'ONU et en ont changé le visage. Cependant, l'existence d'un Conseil de sécurité et d'un droit de veto pour ses cinq membres limitera sérieusement la possibilité pour ces nouveaux venus d'infléchir réellement le fonctionnement de l'organisation.

Les efforts de l'humanité vers plus de coopération et d'unité et les institutions qui manifestent ces efforts sont des « signes des temps » selon l'expression du Concile Vatican II, qui louait ces signes d'organisation de la communauté humaine. « *L'Église reconnaît aussi tout ce qui est bon dans le dynamisme social d'aujourd'hui, en particulier le mouvement vers l'unité, les progrès d'une saine socialisation et de la solidarité au plan civique et économique. En effet, promouvoir l'unité s'harmonise avec la mission profonde de l'Église, puisqu'elle est 'dans le Christ, comme le sacrement (...) de l'unité de tout le genre humain' » (Gaudium et spes, GS 42-3). Par son universalité même, cette Église qui n'est liée à aucune culture et « peut être un lien très étroit entre les différentes communautés humaines et entre les différentes nations », invite tous les hommes à dépasser leurs dissensions, « dans cet esprit de la famille des enfants de Dieu » (GS 42-4). Elle respecte les institutions globales que l'humanité s'est données et veut aider à leur réussite (GS 42-5).*

Cette « socialisation » inaugurerait probablement une forme de mondialisation positive. Cependant, le terme de socialisation a quasiment disparu de la doctrine sociale de l'Église ensuite<sup>[9]</sup>. Mais la réalité de l'interdépendance croissante est

là. Cependant, pour que ce donné entre dans le domaine éthico-moral, il faut transformer l'interdépendance de fait en une vertu : la solidarité choisie.

## **La nécessité d'une Autorité mondiale pour gouverner la mondialisation[10]**

De fait, pour continuer de diriger la mondialisation selon des valeurs éthiques, l'Église a toujours insisté sur la nécessité que les États souverains puissent s'unir dans une véritable Autorité mondiale. Le Concile Vatican II demandait déjà une « *autorité publique universelle, reconnue par tous, qui jouisse d'une puissance efficace, susceptible d'assurer à tous la sécurité, le respect de la justice et la garantie des droits* » ([Gaudium et spes](#) 82[II]).

Cette autorité mondiale n'a pas pour vocation « *de limiter l'action que les États exercent dans leur sphère propre, ni de se substituer à eux* » ; selon le principe de subsidiarité, sa tâche est au contraire de « *susciter dans tous les pays du monde des conditions qui facilitent non seulement aux gouvernements mais aussi aux individus et aux corps intermédiaires l'accomplissement de leurs fonctions, l'observation de leurs devoirs et l'usage de leurs droits dans des conditions de plus grande sécurité* » (Jean XXIII, [Pacem in terris](#), 1963). L'autorité internationale ne doit intervenir que dans les situations où les États pris isolément n'ont pas la capacité, la volonté ou les moyens de trouver des solutions aux problèmes évoqués.

Il ne s'agit donc pas de forger « *un super-État mondial*[12] ». Benoît XVI le redira : « *Pour ne pas engendrer un dangereux pouvoir universel de type monocratique, la « gouvernance » de la mondialisation doit être de nature subsidiaire, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux. La mondialisation réclame certainement une autorité, puisque est en jeu le problème du bien commun qu'il faut poursuivre ensemble ; cependant cette autorité devra être exercée de manière subsidiaire et polyarchique pour, d'une part, ne pas porter atteinte à la liberté et, d'autre part, être concrètement efficace.* » ([CV](#) 57). Une autorité subsidiaire mais qui doit cependant « *jouir d'une puissance efficace* », comme le souhaitait [GS 82](#) ; là est bien le défi.

Cette Autorité mondiale est d'autant plus nécessaire qu'avec la mondialisation, les États ne sont pas ou plus à l'échelle des problèmes à résoudre. De plus en plus de questions se posent d'emblée à l'échelle planétaire : migrations, biodiversité, protection des ressources halieutiques, stabilité climatique, pandémie virale...

En attendant une véritable Autorité mondiale, l'Église a donc choisi de soutenir les institutions internationales existantes (celles de l'ONU ou de Bretton Woods) et les institutions régionales (Union européenne, Union Africaine, etc...). Elle reste consciente que ces institutions ne sont pas parfaites et le délégué du Saint Siège qui y occupe souvent un poste d'observateur ne manque pas de critiquer certains programmes ou certaines orientations. Et, tout en reconnaissant leur intérêt, les papes successifs ont rapidement demandé des réformes de ces institutions pour augmenter leur capacité d'action. Jean-Paul II par exemple exhortait à parvenir à « *un degré supérieur d'organisation à l'échelle internationale*[13] ». Un processus qui « *suppose que l'on dépasse les rivalités politiques et que l'on renonce à la volonté de se servir de ces Organisations à des fins particulières, alors qu'elles ont pour unique raison d'être le bien commun*[14]

».

Ce soutien – nuancé – aux institutions internationales est également largement signifié par les visites que les papes successifs rendent à l'ONU[15] et aux autres institutions spécialisées comme l'Unesco ou la FAO, tout comme aux institutions régionales[16].

En tout cela, il s'agit d'éviter que la mondialisation se résume à une simple globalisation économique et de favoriser une union solidaire des nations « *au service des droits humains, de la liberté et de la paix* », capable de garantir des droits fondamentaux comme « *le droit à la nourriture, à l'eau potable, au logement, à l'autodétermination et à l'indépendance*[17]».

### **Tenir la tension entre le local et le global**

Le pape François enrichira cette réflexion de l'Église sur la mondialisation dans le contexte d'un monde de plus en plus ouvert en ce qui concerne les capitaux et l'économie, la mobilité des plus riches... mais où cette mondialisation semble parfois devenue « folle » et révèle toujours plus ses limites : dégradation de l'environnement, accélération des pandémies, destruction des cultures... Le monde du pontificat de François est aussi tenté par des replis (fermeture aux migrants, populismes identitaires...) voire des débuts de démondialisation (protectionnisme économique, *Brexit*...). François propose ainsi, dès *Evangelii gaudium*, de tenir ensemble l'ouverture globale et la solidarité et l'attention aux réalités locales pour ne pas tomber « dans un universalisme abstrait et globalisant » : « *Entre la globalisation et la localisation se produit aussi une tension. Il faut prêter attention à la dimension globale pour ne pas tomber dans une mesquinerie quotidienne. En même temps, il ne faut pas perdre de vue ce qui est local, ce qui nous fait marcher les pieds sur terre.* » (EG 234, repris en FT 124). Il précise sa pensée dans *Fratelli tutti* : « *Il faut considérer ce qui est global, qui nous préserve de l'esprit de clocher. Lorsque la maison n'est plus un foyer, mais une prison, un cachot, ce qui est global nous sauve parce qu'il est comme la cause finale qui nous conduit vers la plénitude. En même temps, il faut avec soin prendre en compte ce qui est local, parce qu'il a quelque chose que ne possède pas ce qui est global : le fait d'être la levure, d'enrichir, de mettre en marche les mécanismes de subsidiarité* » (FT 142).

Dans cette juste tension, qu'illustre bien, une fois de plus, l'image du polyèdre, l'ouverture au monde n'annihile pas les ressources des territoires, en particulier les ressources culturelles.

### **3/ La globalisation culturelle**

« *Et que dire de la mondialisation culturelle produite par la puissance des moyens de communication sociale ? Ces derniers imposent partout de nouvelles échelles de valeur, souvent arbitraires et au fond matérialistes, face auxquelles il est difficile de maintenir une solide adhésion aux valeurs de l'Évangile* » (*Ecclesia in America*,

n°20).

L'expression « mondialisation culturelle » - ici employée par Jean-Paul II en 1999 - est en général utilisée sous la plume des papes pour en souligner les aspects négatifs. Elle dénonce le rouleau compresseur d'une culture du loisir proposée et vendue par des entreprises du secteur de l'*Entertainment* qui laminent les cultures nationales au profit de produits culturels de faible qualité parfois, vendus sur le marché comme n'importe quel autre produit. Ce secteur qui porte en lui des valeurs de consumérisme et de matérialisme homogénéise les cultures particulières et leur richesse.

Jean-Paul II déjà était très critique face à cette « unification culturelle » du monde : « *La mondialisation ne doit pas être un nouveau type de colonialisme. Elle doit respecter la diversité des cultures qui, au sein de l'harmonie universelle des peuples, constituent une clé d'interprétation de la vie. En particulier, elle ne doit pas priver les pauvres de ce qui leur reste de plus précieux, y compris leurs croyances et leurs pratiques religieuses*[18]». Cette homogénéisation provient pour une part de l'extension des moyens de communication sociale que Jean-Paul II dénonçait dans *Sollicitudo rei socialis* : «*Etant la plupart du temps gérés par des centres situés dans la partie Nord du monde* », ils « *ne tiennent pas toujours un juste compte des priorités et des problèmes propres [des autres] pays et ne respectent pas leur physionomie culturelle* » ([SRS 22](#)).

Le pape François est très sensible à cette question. Il s'en faisait déjà l'écho dans *Evangelii gaudium* : « *En de nombreux pays, la mondialisation a provoqué une détérioration accélérée des racines culturelles, avec l'invasion de tendances appartenant à d'autres cultures, économiquement développées mais éthiquement affaiblies (...)* Les aspects négatifs des médias et des industries du spectacle menacent les valeurs traditionnelles » ([EG 62](#)).

Il poursuit dans *Laudato si'* en incluant dans la notion d'écologie intégrale une écologie culturelle, car « *la vision consumériste de l'être humain, encouragée par les engrenages de l'économie globalisée actuelle, tend à homogénéiser les cultures et à affaiblir l'immense variété culturelle, qui est un trésor de l'humanité* » ([LS 144](#)). Il s'agit de ne pas imposer une unique compréhension de ce qu'est la qualité de vie, de respecter les cultures locales. Ce qui ne signifie pas pour autant un repli sur soi mais l'ouverture à un enrichissement réciproque entre cultures : la culture n'est pas la préservation d'un patrimoine figé, « des monuments du passé » mais une culture « dans son sens vivant, dynamique et participatif » ([LS 143](#)) ; elle est ouverte « à des synthèses successives » ([FT 148](#)).

Il reprend également à diverses reprises la dénonciation forte du néocolonialisme, ou colonialisme idéologique, dans son exhortation *Querida Amazonia* à la suite du synode sur l'Amazonie.

Enfin, dans *Fratelli Tutti*, il dénonce de nouveau « *les conflits locaux et le désintérêt pour le bien commun [qui] sont instrumentalisés par l'économie mondiale pour imposer un modèle culturel unique* » ([FT11](#)). Un modèle qui « *favorise en principe l'identité des plus forts qui se protègent, mais tend à dissoudre les identités des régions plus fragiles et plus pauvres, en les rendant plus vulnérables et dépendantes*

» ([FT11](#)).

## Conclusion

Dans la doctrine sociale catholique, la page *mondialisation* n'est pas blanche, mais elle reste largement à compléter, en suivant la marche chaotique de notre monde vers l'écologie intégrale. Le regard de l'Église sur la (ou les) mondialisation(s) évolue : elle ne perçoit pas la globalisation de la même manière après l'effondrement de l'Empire soviétique et la fin du modèle d'une économie étatisée (1989-1991) ou bien après la pandémie du coronavirus (2020). Elle continuera d'affiner son jugement grâce au dialogue entre l'enseignement du Magistère, les sciences sociales et les initiatives des groupes chrétiens impliqués dans les organisations de la société civile qui s'affrontent aux défis posés par la mondialisation : accès de tous aux marchés, protection des plus faibles et des perdants des évolutions technologiques, commerce équitable, recherche de nouveaux modèles pour une économie mondiale, respect des diversités culturelles...

L'Église catholique peut être un symbole et levier de cette mondialisation plus juste. Elle est sans doute l'une des premières sociétés internationales mondialisées, des siècles avant Coca-Cola ou Facebook ! Bien que centralisée, elle est répandue dans toutes les aires culturelles et apparaît elle-même comme un accélérateur de la mondialisation. Puisse-t-elle être un acteur de cette autre mondialisation espérée : la « mondialisation de la solidarité »[\[19\]](#).

[\[1\]](#) Dans le *Compendium*, le terme de globalisation n'apparaît qu'une fois, dans une citation. Et pour cause : la langue de travail utilisée pour la rédaction de cet ouvrage était l'anglais qui ne connaît qu'un seul terme : globalization.

[\[2\]](#) La période de 1850 à 1914 en particulier a été une période de grand développement capitaliste et de libre-échange dans un contexte d'impérialisme colonial.

[\[3\]](#) Sur cette dérive des inégalités de salaires, cf déjà en 1961 [Mater et Magistra](#) 70.

[\[4\]](#) Cf par exemple François Bourguignon, *La mondialisation de l'inégalité*, Seuil, 2012.

[\[5\]](#) Cf Jean-Paul II, Discours aux membres des Associations chrétiennes des Travailleurs italiens du 27 avril 2002

[\[6\]](#) On peut noter le passage de « travail décent » à « travail digne ». Le travail digne se réfère à une notion très belle mais assez floue (s'agit-il de la dignité du travail ou du travailleur ?). Tandis que le terme « travail décent », au sens du BIT,

avait comme ambition d'adapter les critères sociaux aux niveaux économiques et culturels de chacun des pays, plutôt que de viser une norme unique pour tous les pays.

[7] Il y a là une idée récurrente de la pensée sociale de l'Église que l'on trouve par exemple déjà dans le n°64 de [Quadragesimo anno](#) (Pie XI, 1931).

[8] Cf la définition qu'en donnait Pie XI en 1931 dans le maelström d'une grande crise de l'économie mondiale en [QA 86](#).

[9] Très certainement, la proximité sémantique avec « socialisme » a nui à une possible extension de l'usage de ce mot, d'autant plus que dès les premiers textes de la doctrine sociale catholique, le socialisme est combattu au nom de l'autonomie des personnes et des corps intermédiaires.

[10] Pour approfondir, on pourra se référer à l'article « Gouvernance et Autorité publique mondiale » sur ce site

[11] Voir aussi Jean XXIII, [Pacem in terris](#) (1963) et Paul VI, [Populorum progressio](#) (1967), [PP 78](#)

[12] Jean-Paul II, *Message pour la Journée mondiale de la paix 2003*, n°6

[13] Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, [SRS 43](#) et *Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2004*, n°7

[14] Jean-Paul II, Encyclique [Sollicitudo rei socialis](#), 1987, [SRS 43](#), et déjà Paul VI, [Populorum Progressio](#), 1967, [PP 51-55](#)

[15] De Paul VI en 1965 au pape François en 2015, il y a eu cinq visites pontificales à l'ONU.

[16] Voir par exemple les discours du pape François à l'Union européenne. On pourrait y déceler une « doctrine » sur le bon usage des institutions régionales.

[17] Jean-Paul II, *Message pour la Journée mondiale de la paix*, 2003, n°5

[18] Jean-Paul II, Discours à l'Académie pontificale des Sciences Sociales, 27 avril 2001

[19] L'expression « globalisation de la solidarité » se trouvait déjà chez Jean-Paul II dans son *Discours à la Rencontre jubilaire avec le monde du travail* (1 mai 2000). Et on sait que le pape François n'a cessé à son tour d'en appeler à cette autre mondialisation, en particulier lors de ses divers déplacements pour attirer l'attention sur la situation dramatique des migrants (Lampedusa, Lesbos...), ou dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 qui touche davantage les pays pauvres.

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/quelques-themes/394-mondialisation>